

—Mais, tu ne les voyais pas, toi... j'y cours.

—N'y touche pas, mon soldat : c'est à moi.

Tous deux étaient rendus au canard.

—Tiens, Painchaud, tu sais que c'est à moi.

—Pour ça, non. *Harry*, tu sais que c'est mon coup qui a porté, vois la direction.

—C'est moi. Mais, n'importe...

—Ce n'est pas toi... interrompit Painchaud ; mais je te le donne.

—Tu ne me le donneras pas, dit *Harry* ; parce qu'il est à moi, je te le donne.

—Oui ! Eh ! bien, parce qu'il est à moi, je ne le prends pas.

—C'est noble ! Alors, laisse-le... et moi aussi, je te l'abandonne.

Nos nembrods restent silencieux, font quelques pas.

—Je voulais en faire hommage à M. le curé, dit le Québécois.

—Et moi, je vais le ramasser, dit le militaire, et je le lui présenterai...

—Touche-le... j'y vais, et l'on va voir !

—Recule toi !

—Arrière ! entends-tu ? arrière ! sinon...

—Ah ! tu menaces... Le fils de Mars ne recule pas... en garde !

—Tiens, voilà pour mon officier une bonne taloche.

—Tu veux boxer, mon pauvre François, attrape... c'est un à compte.

On échange quelques gifles... on se prend à bras-le-corps... on fait effort de part et d'autres ; mais nos lutteurs sont d'égale force, aussi agiles, aussi prestes l'un que l'autre. Les sueurs les inondent ; la fatigue les sépare.

—Je te laisse, dit l'un.

—Je n'ai pas espoir de te battre, dit l'autre ; soyons camarades, dit Painchaud.

—Ni moi pas plus, je ne veux pas te faire de mal, va ! Ainsi, sauvons-nous : — Soyons frères.

—Prend le canard, *Harry*.

—C'est à toi.

—Non, c'est à toi.

—Je n'en veux pas.

—Ni moi.

—Encore ! je l'emporte pour M. Raimbault.

—Je vais t'annoncer... à tantôt, dit Painchaud.

—Oh ! j'arriverai... et avant toi.

Ils courent...

M. Raimbault était un homme d'étude et de méditation. Il avait proposé aux deux élèves qui composaient son auditoire, dès que les deux émules eurent déserté ses côtés, de retourner au legis et de reprendre les livres.

C'est là, dans l'embrasure d'une fenêtre, que nos rivaux se présentent à lui :

—M. le curé, dit le jeune Pinchaud, voici un canard que nous vous offrons, c'est *Harding* qui l'a tué...

—Pardonnez, monsieur, repartit le militaire, c'est mon ami Painchaud.

—Nous avons tiré ensemble — et nous sommes convenus de vous l'apporter, crient à la fois les deux jouteurs.

—Oui ! M. le curé, mais il est entendu que c'est *Harding* qui vous le présente.

—Eh ! non, François, tu en as parlé devant...

—*Claudite rivos, pueri.*—Vous vous fatiguez, croyez-m'en ! Ne vous querellez pas, dit l'austère curé, que cette scène distrait. Je prendrai le gibier ; nous le mangerons ensemble pour fêter, comme au lendemain de la victoire...

Cependant, ajoutait le vieux prêtre, qui nous racontait cette scène émouvante avec quelque feu, ils étaient bien tous deux également nobles dans leurs procédés, bien généreux dans leurs sentiments et surtout parfaitement délicats en toute chose. C'étaient de bons enfants, et je connaissais leur excellent cœur.

L'ABBÉ B.

(A continuer.)

## NOUVELLES DIVERSES

L'extension des communications télégraphiques jusqu'aux Iles de la Magdeleine est instamment demandée par la presse à propos de la récente perte si désastreuse du *Calcutta* dans ces parages.

Le reste des liasses en fer pour le chemin de Richelieu, Drummond et Arthabaska est arrivé la semaine dernière, et les travaux continuent toujours avec activité. M. Sénécal, le contracteur, espère pouvoir se rendre à Acton sous peu.

Les membres de la Législature locale dont les élections sont contestées sont : MM. Laframboise, Larue, Loranger, Chapleau, Méthot, Préfontaine, Roy, Taillon, de Beaujeu, Thornton, LeCavalier, Fortin, Garneau, Landry, Cameron, Charlebois, Sylvestre, Mailhot et Beaubien.

Le *Chronicle* de Québec dit que le juge Routhier, à son présent voyage en Europe, a été l'hôte du Cardinal Manning, et qu'un banquet spécialement préparé en son honneur, Son Eminence lui a fait des éloges sur ses talents comme écrivain et juriconsulte.

M. Hemming, ancien député à la législature locale pour les comtés-unis de Drummond et Arthabaska, a été nommé, par le gouvernement de Québec, commissaire pour s'enquérir de l'administration, du fonctionnement et de la condition actuelle du bureau des protonotaires et du palais de justice de cette ville.

Le gouvernement local a fait à M. White, ci-devant agent d'immigration en Ecosse, un octroi de 30,000 acres de terre dans les cantons de l'Est, pour y former un établissement d'immigrants écossais. M. White est parti samedi pour l'Ecosse afin d'y choisir une centaine de familles qui viendront s'établir sur ces terres.

Dimanche, le 24 octobre dernier, a eu lieu dans la cathédrale St. Pierre, à New-Westminster, Colombie Anglaise, la consécration du Rév. P. Durieu, O. M. I., comme évêque *in partibus infidelium*. L'évêque consacré était Mgr. D'Iherboomez, assisté des évêques Seghers, de Victoria (C. A.), et Lootens, d'Idaho. Une foule nombreuse, composée de catholiques et de protestants, assistait à cette imposante cérémonie.

Avis est donné dans la *Gazette Officielle* d'Ottawa, qu'à la prochaine session du Parlement fédéral, on demandera un acte d'incorporation pour jeter sur le St. Laurent, vis-à-vis de la ville, près de l'île Ste. Hélène, un nouveau pont qui s'appellera "Pont interprovincial." Ce pont fera communiquer le Pacifique et les chemins de fer de l'ouest et du nord du Canada avec les chemins de fer des Provinces Maritimes et ceux des Etats-Unis.

Une assemblée spéciale des membres du collège des médecins et des chirurgiens du Bas-Canada, a eu lieu dans la matinée du 24 novembre, à l'Université-Laval. A cette réunion, il a été résolu :

1o. Que cette assemblée n'est pas en état de s'occuper aujourd'hui du mérite du projet de loi soumis au collège par le comité nommé pour préparer des amendements à "l'acte médical ;"

2o. En conséquence, que le rapport du dit comité soit pris en considération à la prochaine assemblée du bureau des gouverneurs ;

3o. Que, dans l'opinion de cette assemblée, aucun changement ne devrait être fait à la loi actuelle, sans que le collège n'ait discuté la nature de ces changements.

M. Fortin, député de Gaspé, recevait, ces jours derniers, un télégramme de Halifax lui apprenant que quatre navires, à destination des Iles de la Magdeleine, s'étaient perdus dans la traversée.

Ces navires étaient chargés de provisions pour les pêcheurs des Iles de la Magdeleine, qui se trouvent ainsi exposés à mourir de faim l'hiver prochain, si on ne leur vient en aide immédiatement.

M. Fortin s'est immédiatement abouché avec le ministre de la marine et des pêcheries, qui a mis à la disposition de la province le steamer *Newfield*, actuellement à Pictou, pour transporter aux Iles de la Magdeleine les vivres qu'y expédie le gouvernement local.

Une association entre toutes les compagnies d'assurance contre l'incendie et l'établissement d'un tarif imposant un taux uniforme de primes, ne sont rien moins que la formation d'un monopole pour la transaction d'opérations qui doivent rester ouvertes aux capitalistes, comme toutes affaires de banque ou d'industrie.

Que le sentiment public résiste à un tel monopole est aisément prouvé par les nombreuses demandes d'assurance faites chaque jour à la *Stadacona*, Compagnie d'assurance contre l'incendie, dont le bureau se trouve placé au No. 13, Place-d'Armes, à Montréal, et qui se tient en dehors de toute combinaison tendant à imposer à l'assuré un tarif despotique.

## SEMAINE POLITIQUE

Des travaux de copie, de traductions, ont retardé la communication du bill concernant les chemins de fer ; de sorte qu'on ignore encore les conditions intervenues entre le gouvernement et les deux compagnies.

Néanmoins, si les documents officiels n'ont point encore paru, il s'échappe toujours on ne sait trop d'où, à la veille des grandes mesures, certains bruits qui laissent arriver dans le public une partie de la vérité.

A ce sujet le *Courrier de Saint-Hyacinthe* publie une correspondance parlementaire dont les détails précis semblent provenir d'une source autorisée.

La transaction ayant, outre son importance publique, un intérêt de curiosité, nous donnons *in extenso* le récit de notre confrère qui paraît bien renseigné :

« D'après ce que j'ai pu savoir, la question serait celle-ci. La Banque Jacques-Cartier aurait avancé aux contracteurs du Chemin de Colonisation du Nord, MM. McDonald et Abbott, une somme de \$402,000 qui a été dépensée sur le chemin. De plus la banque a avancé à McDonald personnellement, à peu près \$190,000 qui ont été employées à la confection d'une section du chemin de fer intercolonial. Le 26 juin 1875, McDonald et Abbott ont obtenu de la banque, par acte notarié, un délai d'un an pour le paiement de la somme de \$402,000. Par un autre acte, le même jour, les constructeurs ont transporté à la banque, à titre de garantie collatérale, des bons de la compagnie du chemin de fer de colonisation au montant de \$600,000 et des bons du comté d'Ottawa pour une somme de \$200,000, formant un total de \$800,000 de bons qui étaient dus à McDonald et livré par la dite compagnie sur le prix de la construction du chemin.

« Le 28 juin dernier, la banque accorda à McDonald un an de délai pour le paiement de ses \$190,000, et celui-ci consentit à ce que sa part dans les bons transportés le 26 juin garantis-ent sa dette personnelle.

« Subséquentement McDonald rompit la société qui existait entre lui et Abbott et celui-ci lui transporta tous les droits qu'il pouvait avoir dans les bons transportés, en par McDonald se chargeant de la construction du chemin.

« Le premier des deux transports fut signifié à la compagnie du chemin de fer le 27 juin.

« On sait que le gouvernement s'est substitué à la compagnie, qu'il a assumé ses dettes et s'est chargé de faire le chemin. Alors les prétentions de la banque Jacques-Cartier sont que, légalement parlant, le gouvernement lui doit la valeur des \$800,000 de bons qui lui ont été transportés par les contracteurs, et dont elle n'a pas eu délivrance, mais elle offre de consentir une décharge, pourvu que le gouvernement lui paye, ou lui garantisse sa créance de \$402,000. Si nos informations sont correctes, la banque aurait dit au gouvernement : « Payez au contracteur McDonald la valeur des ouvrages faits d'après le contrat que vous êtes à conclure avec lui, et sur ce paiement la banque sera payé de sa créance de \$402,000. S'il revient plus que cette somme à McDonald, vous l'emploierez à payer les sous-contracteurs à qui celui-ci peut devoir. Sur la balance du prix du contrat, vous paierez les ouvrages à faire, puis la balance revenant aux sous-contracteurs, et s'il y a un surplus, vous le paierez à la banque en extinction de la dette personnelle de McDonald. Si les travaux faits, il ne revient pas assez à ce dernier pour éteindre la dette de \$402,000, la banque viendra au marc la livre avec les autres créanciers sur les profits futurs de McDonald pour la balance qui lui restera due sur cette somme de \$402,000. »

« On ajoute : d'après l'évaluation faite par l'ingénieur du gouvernement et celui de la Compagnie, le dernier estimé des ouvrages faits se monte à \$1,600,000. Prenant pour base cette évaluation, le nouveau contrat donne à McDonald un prix qui n'est que les neuf dixièmes du prix de l'ancien contrat, alors déduisant un dixième de \$1,600,000, la somme d'environ \$1,400,000 doit revenir à McDonald pour ouvrages faits. Or comme il a reçu sur cette dernière somme celle de \$800,000, la balance à payer est de \$600,000. Déduisant \$402,000 que le gouvernement payera à la banque, il restera \$200,000 qui pourront être distribués aux sous-contracteurs dont les créances s'élèvent, dit-on, à \$450,000.

« Comme je le disais, la réponse du cabinet n'est pas connue et on ne sait quelle a été sa décision. Beaucoup de pourparlers ont eu lieu et la question a été examinée sous toutes ses faces. Elle est bien compliquée, et lorsqu'elle viendra devant la chambre, elle fera le sujet de débats intéressants. »

A l'assemblée des actionnaires du chemin de la Rive Nord, convoquée à Québec le 22 courant, les propositions du gouvernement ont été légalement ratifiées, après un court débat, par le vote de la résolution suivante : proposée par le Révd. M. Bolduc, secondée par M. Andrew Thompson :

« Attendu que le bureau de direction de cette compagnie a, lors de son assemblée tenue le 11 août dernier, adopté la résolution suivante :

« Résolu que la condition présente du marché mouétaire en Canada, et l'opposition vigoureuse et systématique que l'on fait dans certains quartiers, en Angleterre, au placement de fonds dans les compagnies de chemins de fer du Canada, empêchant la vente des dettes de cette compagnie de chemin de fer, exigent que le gouvernement de la province soit averti de la position dans laquelle se trouve la compagnie ; la compagnie déclare qu'elle ne peut pas construire le chemin en vertu des arrangements existants, et désire faire comprendre au gouvernement la nécessité impérieuse qu'il y a de prendre des mesures décisives ; la compagnie est, en conséquence, prête à permettre au gouvernement de se charger de cette affaire, et de prendre avec le contracteur les arrangements qu'il jugera convenables. »

« Attendu qu'il est urgent que la dite résolution soit ratifiée par les actionnaires de cette compagnie, il soit en conséquence résolu : Que cette assemblée approuve et ratifie la dite résolution adoptée par le bureau de direction de cette compagnie, à son assemblée tenue le 11 août dernier, et d'après les conditions contenues dans la lettre qui vient d'être lue et qui est datée du 29 octobre dernier, lettre écrite par ordre de l'hon. Secrétaire Provincial.

« L'assemblée s'est ensuite ajournée. »

Les débats importants de la semaine ont été ceux soulevés par la motion de M. Joly à propos de l'affaire des Tanneries :

Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre : 1o. Copie de la déclaration telle qu'adressée par les avocats employés par le gouvernement dans la cause du Procureur-général vs. Middlemiss, avant qu'elle n'ait été changée à la demande du gouvernement.

2o. Copie de cette déclaration telle que changée et modifiée comme ci-dessus, indiquant les changements faits par le gouvernement ou à sa demande ;

3o. Copie de cette déclaration telle qu'annexée au bref d'assignation émané depuis en cette instance ;

4o. Copie du jugement rendu dans la dite cause.

Après une discussion fort longue, très-ardente, à laquelle beaucoup de membres des deux côtés de la Chambre prirent part, le vote donna :

Pour :—MM. Daigle, Joly, Laberge, Laframboise, Marchand, Mollé, Pâquet, Rinfret dit Malouin, Wartelle.—10.

Contre :—MM. Angers, sol.-général, Baker, Beaubien, Beaudesne, Bisson, Cameron, Chapleau, Charlebois, Chauveau, Church, proc.-gén., DeBeaujeu, Deschênes, Duhamel, DuLac, Fradette, Garneau, Gauthier, Geniron, Houde, Irvine, Lacerte, Lalonde, Landry, Larue, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Lynch, Mailhot, Martin, Mathieu, McGavran, Méthot, O'Gilvie, Quimet, Pelletier, Picard, Robert, Robertson, Roy, Sawyer, Shehyne, St. Cyr, Sylvestre, Taillon, Thornton, Verreault, Watts.—47.